



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-076 Conseil municipal du 29 juin 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, André-Jean VIEAU (arrivé à 19h49) RIALET Myriam, AUNEAU Olivier, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, BOYER Bertrand, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, BILLARD Catherine, JUTEAU Antoine, DANIEAU François, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Excusée(s) : CHAUVET-GUERIN Aurélien

Pouvoirs : CHAUVET-GUERIN Aurélien à Déborah BERLIOZ

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 23/06/2026
Date de la publication : 30/06/2026

2026-076 FINANCES - EXERCICE 2025 : BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES - AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS

Rapporteur : Arnaud BOUYER

Le budget primitif 2026 a repris les résultats comptables de l'exercice précédent selon la procédure de reprise anticipée pour le budget principal et les budgets annexes panneaux photovoltaïques et théâtre. Cela signifie que les résultats sont affectés dès le vote du budget primitif, sans attendre le vote du compte financier unique.

Le budget annexe Centre d'Aide par le Travail ayant été clôturé au 31/12/2025, n'a pas fait l'objet de reprise anticipée. Les résultats définitifs seront affectés au budget principal comme le prévoit la délibération de clôture 2025-121 du 15 décembre 2025.

Les comptes financiers uniques du budget principal et des budgets annexes ayant été votés, il est proposé d'affecter, définitivement, les résultats comme suit :

	BUDGET PRINCIPAL	Budget annexe THEATRE	Budget annexe Panneaux PHOTOVOLTAIQUES	Budget annexe CAT
Résultats de fonctionnement				
A - Résultat de l'exercice	2 812 567,81 €	7 812,81 €	11 094,13 €	7 422,50 €
B - Résultats antérieurs reportés	180 785,13 €	172 154,82 €	116 369,19 €	56 973,11 €
C - Résultat à affecter (A+B)	2 993 352,94 €	179 967,63 €	127 463,32 €	64 395,61 €
Investissement				
D - Solde d'exécution R001 (excédent de financement)	9 373 366,29 €	22 657,27 €	35 220,42 €	45 605,20 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	- 338 923,17 €	- 7 637,35 €	- 7 660,00 €	
F - Excédent de financement (D+E)	9 034 443,12 €	15 029,92 €	27 560,42 €	45 605,20 €
REPRISE = C	2 993 352,94 €	179 967,63 €	127 463,32 €	64 395,61 €
G - affectation en réserves - R 1068 en investissement	2 773 352,94 €	- €	- €	- €
H - Report en fonctionnement - R 002	220 000,00 €	179 967,63 €	127 463,32 €	64 395,61 €

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2313-1 et 2 ;

VU la délibération n°2025-121 du Conseil municipal du 15 décembre 2025, procédant à la clôture du budget annexe centre d'aide par le travail au 31/12/2025 ;

VU la délibération n°2026-005 du Conseil municipal du 9 février 2026, procédant à la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2025 ;

VU le compte financier unique pour 2025 soumis à l'assemblée délibérante ;

CONSIDERANT l'affectation provisoire des résultats lors du vote du budget primitif 2026, en affectation complémentaire à la section d'investissement (c/1068) pour un montant de 2 773 352,94€ pour le budget principal ;

CONSIDERANT la présentation du compte financier unique 2025, et en particulier les résultats arrêtés en investissement et en fonctionnement ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'examen du compte financier unique, il convient, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, de décider par délibération spécifique de l'affectation du résultat positif dégagé à la clôture de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT que la décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement établi au compte financier unique, à savoir le résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté de l'exercice précédent ;

CONSIDERANT que le résultat est prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (résultat reporté et solde des restes à réaliser) ; le solde en excédent de fonctionnement reporté et/ou en dotation complémentaire d'investissement ;

CONSIDERANT les résultats cumulés d'exploitation, tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT la capacité de financement de la section d'investissement ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et système d'information du 18 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 4 (Nathalie POIRIER, Nicolas RAYMONS, Catherine BILLARD et Antoine JUTEAU)

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

APPROUVE l'affectation définitive des résultats 2025 pour le budget principal et les budgets annexes.

PRECISE que l'inscription et l'affectation au budget primitif 2026 des résultats de fonctionnement et d'investissement 2025, dans le cadre de la reprise anticipée des résultats, est conforme aux résultats définitifs de clôture 2025.

PRECISE que l'inscription et l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2025 du budget annexe centre d'aide par le travail seront intégrés au budget supplémentaire suite à la clôture du budget annexe en date du 31 décembre 2025.

Le Maire,
Rémy ORHON

Les secrétaires de séance,
Mélania COTTINEAU

Jean-François ZAREMBA



Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260629-2026DELIB076-DE